

la gazette des capellorémyens

Novembre Décembre 2017



lagazettedescapelloremyens@gmail.com



Incendie au SMIRGEOMES : Comme vous le savez peut-être déjà, un incendie a endommagé l'usine de traitement des ordures ménagères du SMIRGEOMES (site du Ganotin à Ecorpain) le vendredi 27 octobre. Dans l'attente des expertises indispensables et des formalités administratives qui pourront être longues, cette usine ne sera pas opérationnelle. Le SMIRGEOMES a trouvé une solution alternative qui permettra d'assurer la collecte des déchets comme à l'habitude, le planning de ramassage est donc inchangé.

Collectes à venir : Le lundi 13 novembre, le lundi 27 novembre, le lundi 11 décembre et le mardi 26 décembre.

Entrée accueil périscolaire : Nous avons eu un bon retour sur l'entrée de l'accueil périscolaire qui se fait à l'arrière de l'école maternelle depuis la rentrée de septembre 2017. Nous vous remercions pour votre confiance. La sécurité de vos enfants est une de nos priorités.

Nous vous rappelons que l'accueil périscolaire, la cantine et les TAP sont sous la responsabilité de la commune.

Si vous rencontrez un souci, n'hésitez pas à venir en discuter en mairie.

Ensemble on peut trouver des solutions.



Urbanisme : Chers administrés, dès lors que vous êtes propriétaire, sachez que tout projet d'urbanisme, quel qu'il soit, abri de jardin, garage ou modification d'aspect extérieur..., nécessite une autorisation et implique une démarche administrative en mairie.

Nous vous remercions à l'avance d'en tenir compte, cela évitera des désagréments pour chacun.

Fermeture mairie et agence postale : La mairie et l'agence postale seront fermées le mardi 26 décembre et mardi 02 janvier 2018.

Voirie : La réfection de la voirie communale route des Nèleries a été faite.

Point lecture : Les permanences du 9, 30 novembre et le 07 décembre ne pourront pas être assurés pour raison de formation.



Cartes grises : A partir du 6 novembre 2017, les démarches pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation des véhicules se feront exclusivement par internet. Pour les personnes ne disposant pas d'internet il existe des points numériques (préfecture de la Sarthe au Mans, Sous-préfecture de Mamers et La Flèche).

Permis de conduire :

Demande en cas de vol, perte ou détérioration, fin de validité, changement d'état civil et changement d'adresse.

Renouvellement de permis poids lourds.

Réussite à l'examen.

Validation de titre ou diplôme professionnel.

Conversion de brevet militaire.

Certificats d'immatriculation :

Déclaration de cession entre particuliers.

Pré-demande de changement de titulaire pour les véhicules d'occasion immatriculés dans le système SIV.

Changement d'adresse.

Certificat de non gage.

Une seule adresse internet pour toutes vos démarches : <https://ants.gouv.fr/>



Nr 46

Inscriptions listes électorales : Pensez à vous inscrire sur les listes électorales avant la fin de l'année. Une permanence aura lieu le samedi 30 décembre de 10h à 12 h .

PACS : A partir du 01 Novembre, l'enregistrement des pactes civil de solidarité (PACS) sera transféré en mairie. Une permanence sera assurée les vendredi de 14h à 16h pour l'enregistrement des PACS.

Défibrillateur : Un nouveau défibrillateur a été mis en place au stade, il sera implanté dans les nouveaux vestiaires une fois les travaux terminés. Il est toutefois disponible lors des manifestations au stade. Le second défibrillateur est installé à l'arrière de la mairie.

Utilisation du défibrillateur (la victime ne répond pas et ne respire pas)

En présence d'un témoin :

1. Faire alerter les secours (15) et réclamer le défibrillateur.
2. Pratiquer immédiatement une réanimation cardio pulmonaire (RCP) en respectant les cycles de 30 compressions thoraciques / 2 insufflations (le service de secours alerté pourra aider le secouriste en donnant des instructions téléphoniques).
3. Mettre en œuvre, le plus tôt possible, le défibrillateur. Vous devez le mettre en marche et suivre les instructions qu'il vous donne.
4. Poursuivre la réanimation jusqu'à l'arrivée des secours.

En l'absence de témoin :

1. Le secouriste alerte immédiatement les secours (15), de préférence avec son téléphone portable, le mettre sur haut-parleur et débiter immédiatement la RCP en attendant que les secours répondent.
2. Si le défibrillateur est visible, le secouriste s'en munir et le met en œuvre immédiatement en suivant les indications vocales et en interrompant le moins possible les compressions thoraciques.
3. En l'absence de défibrillateur, pratiquer immédiatement une réanimation cardio pulmonaire (RCP) en respectant les cycles de 30 compressions thoraciques / 2 insufflations.
4. Poursuivre la réanimation jusqu'à l'arrivée des secours.
5. Le défibrillateur doit rester allumé et en place, le secouriste ne peut, en aucun cas, retirer les électrodes de la poitrine de la victime ou arrêter le défibrillateur.

Les compressions thoraciques se font au rythme de 100 à 120 / minute. Il faut effectuer une poussée verticale de 5 à 6 cm sur la moitié inférieure du sternum avec le talon de la main.

Aménagement cimetière : Face à une réglementation de plus en plus stricte dont l'objectif est de protéger l'environnement et la santé, les communes seront amenées à considérer les cimetières comme des espaces gérés sans produit phytosanitaire. Leur entretien doit par conséquent être revu de manière différente.

Désormais notre cimetière sera entretenu sans produit phytosanitaire pour :

- redonner sa place au végétal et embellir ce lieu de mémoire et de recueillement .
- préserver la santé des usagers et de nos agents.
- préserver la qualité de l'eau et de notre environnement.
- faire du cimetière un lieu de vie ; la politique zéro phyto permet une biodiversité agréable pour tous.

Dans les semaines à venir, vous remarquerez des tests de semences de gazon ainsi que des plantations tests qui permettront de faire une sélection de plantes résistantes et propices à l'aménagement du cimetière. L'objectif étant de végétaliser une grande partie du cimetière avec l'enherbement des allées, des plantations basses dans les espaces inter-tombes, l'implantation de végétation spontanée, des petits bosquets fleuris...

Toutes les idées sont bonnes et nous sommes preneurs, n'hésitez pas à nous communiquer les vôtres , elles permettront de nous faire avancer et d'aménager notre cimetière dans les meilleures conditions pour rendre ce lieu agréable et propice au recueillement.

Samedi 11 novembre

commémoration armistice 9h30

LOTO USCR, Salle des fêtes, ouverture des portes à 12h15

Dimanche 19 novembre

Messe 10h30

Samedi 25 novembre

AG Amicale des bouliste

Lundi 27 novembre

AG île des enfants, salle des fêtes 20h30.

Jeudi 30 novembre

AG ACCR, salle des fêtes, 19h00

Samedi 2 décembre

AG Wild Carpassion,

Samedi 9 décembre

MAGIE DE NOEL

Organisée par les associations et la municipalité
Chorale, maquillage, jeux, poney...accompagné du père Noël,
Restauration, Feu d'artifice

Dimanche 7 janvier 2018

Messe 10h00

Vœux du maire 11h30